

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2026-004

10 avril 2026

Service en charge du dossier : Commande publique

OBJET : MARCHÉ CRÉATION D'UN RÉSEAU ET D'UN SYSTEME DE TRAITEMENT D'ASSAINISSEMENT SEMI COLLECTIF A LA ZONE DES TROIS COURS AUX MOUTIERS-EN-CINGLAIS

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Considérant le lancement du marché en procédure adaptée de création d'un réseau et d'un système de traitement d'assainissement semi collectif à la zone des Trois Cours aux Moutiers-en-Cinglais,

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 27 mars 2026,

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer le marché à la l'entreprise ELIE TP.

ARTICLE 2 :

De signer le marché correspondant. L'offre retenue est la suivante :

Offre totale pour un montant de 266 375.00 € HT

ARTICLE 3 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de la prochaine réunion

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de la collectivité dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Un recours contentieux peut également être exercé devant le tribunal administratif compétent, ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage



Le Président

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Le Président